



Servitude de vue sur une terrasse tropézienne

Par **miss 2008**, le **10/07/2008 à 10:48**

bonjour, voici mon problème: nous avons décidé de construire une terrasse tropézienne à la place d'un toit une pente et la mairie nous a donné son feu vert. A l'époque de notre demande, une petite fenêtre de grenier donnant sur la future terrasse et appartenant à un mur mitoyen était condamnée par une grosse plaque en métal. Une fois la terrasse finie de construire, nous nous sommes aperçus que le voisin avait enlevé la plaque de métal , et désormais sa fenêtre a vue sur notre terrasse. Le voisin peut-il nous demander de démolir notre terrasse à cause de cette servitude de vue? Merci de votre réponse!